Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260408-2026_04_11-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2026-04-11

L'an deux mil vingt-six, le huit avril, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Olivier Ropert, Maire.

Secrétaire de Séance : Jean-Marc Puissant

Date de convocation du Conseil municipal : 02 avril 2026

PRÉSENTS : Alain Amblard, Laurent Benoit, Clément Bonnier, Patrick Collet, Fleur de Launay, Aymeric Desmet, Vanessa Dijoux, Camille Doudard, Nadine Grimault-Roux, Hélène Hervo, Sarah Huet, Céline Mercier, Yohann Pegeault, Steven Perrichot, Jean-Marc Puissant, Julien Querbouët, Mathilde Querbouët, Nathalie Ranno, Olivier Ropert, Hippolyte Schreiner, Carine Schurb, Alain Tanné, Eric Vallet, Céline Viaud, Tarik Vissuzaine, Eva Warns.

ABSENTS : Florence Fretay (en visio – pouvoir à Fleur de Launay)

VOTES A MAINS LEVÉES

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 27	Conseillers présents : 26	Votants : 27
POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

VIE MUNICIPALE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AUPRES DE L'ASSOCIATION BRUDED

Rapporteur : Olivier Ropert, Maire

L'association BRUDED (Bretagne rurale et urbaine pour un développement durable) est un **réseau de collectivités territoriales** engagé depuis 2005 dans la **mutualisation d'expériences en matière de développement durable**. Elle regroupe aujourd'hui près de 280 communes et intercommunalités de la Bretagne historique et de la Loire-Atlantique, engagées dans des démarches concrètes de transition écologique, d'aménagement durable, de revitalisation des centres-bourgs ou encore de mobilisation citoyenne. Le réseau fonctionne sur un principe simple et reconnu : « les élus parlent aux élus », ce qui en fait un outil privilégié d'échange de bonnes pratiques et de soutien aux projets locaux portés par les collectivités.

Au travers de visites de terrain, de rencontres thématiques, d'accompagnements individualisés et de partages d'expériences entre communes, **BRUDED contribue à diffuser largement des initiatives**

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260408-2026_04_11-DE

concrètes en matière d'aménagement durable, de biodiversité, d'énergie, de mobilité et de participation citoyenne. Son action est reconnue dans la région et bénéficie du soutien de partenaires publics, notamment l'ADEME Bretagne et plusieurs conseils départementaux. L'association s'est imposée comme un acteur structurant du développement durable territorial, en accompagnant les collectivités souhaitant faire progresser leurs politiques locales dans une perspective écologique et solidaire.

Afin d'assurer la participation active de la commune aux travaux du réseau et de permettre un relais direct entre BRUDED et les élus municipaux, il est proposé que le conseil municipal désigne l'un de ses membres pour représenter la commune au sein de l'association. Ce représentant aura pour mission de participer aux rencontres organisées par BRUDED, de suivre les échanges techniques ou méthodologiques portés par le réseau, et d'en restituer les apports auprès du conseil municipal et des services. Sa présence permettra de valoriser l'expérience locale, de bénéficier des retours d'autres collectivités et de renforcer l'intégration de la commune dans les démarches régionales de transition écologique.

Olivier Ropert propose sa candidature pour représenter la commune auprès de l'association Bruded.

Sur ce rapport, le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'associations Bruded,

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la commune auprès de l'association Bruded qui assurera la participation active de la commune aux travaux du réseau et permettra le relais entre l'association et les élu·e·s du Conseil municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De désigner Olivier Ropert comme représentant de la commune auprès de l'association Bruded pour la durée du mandat.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Olivier Ropert

MAIRIE DE PLELAN-LE-GRAND
35 ILLE-ET-VILAINE